

Le RPCU invite les comités des usagers et de résidents à s'engager dans la lutte contre l'intimidation et la maltraitance

Montréal, 19 juin 2014 – Le Regroupement provincial des comités des usagers (RPCU), le principal porte-parole des usagers du réseau québécois de la santé et des services sociaux, a manifesté aujourd'hui son intention de prendre une part active au **Forum sur la lutte contre l'intimidation** qui a été annoncé par le premier ministre du Québec, D^r Philippe Couillard, et par la ministre de la Famille, ministre responsable des Aînés et ministre responsable de la Lutte contre l'intimidation, M^{me} Francine Charbonneau. Ce forum aura pour objectif de mobiliser les différents acteurs concernés et de dégager les orientations et les pistes d'action en vue de l'adoption d'un plan d'action concerté de lutte contre l'intimidation.

« L'intimidation peut entraîner de graves conséquences sur la santé mentale des personnes. La situation est pire lorsque ces personnes sont déjà vulnérables en raison de leur condition physique, mentale ou sociale » a rappelé M. Claude Ménard, président du RPCU.

Au cours des récentes années, on a beaucoup parlé de l'intimidation dont sont victimes des jeunes, plus particulièrement de celle vécue en milieu scolaire et de celle propagée dans les réseaux sociaux tels que Facebook. L'intimidation peut être vécue aussi par des usagers de différentes clientèles du réseau de la santé et des services sociaux en raison des préjugés que l'on entretient encore trop souvent à leur endroit, que l'on pense aux jeunes en centres jeunesse, aux personnes qui ont une déficience intellectuelle ou physique, aux personnes aux prises avec une dépendance ou les personnes âgées incluant celles en perte d'autonomie.

Mais l'intimidation est également une forme de maltraitance dont les personnes âgées peuvent être victimes dans leur milieu de vie, et bien souvent de manière insidieuse et subtile. Le RPCU a d'ailleurs mis en place, avec le soutien du Secrétariat aux aînés, un programme de lutte contre la maltraitance envers les personnes âgées par la formation et la sensibilisation, qui sera offert à l'automne.

« Toutes ces clientèles, qui ont en commun de ne pas avoir choisi leur condition, ont besoin de notre soutien. Nous croyons que les comités des usagers et de résidents des établissements de santé et de services sociaux peuvent apporter une contribution significative à la lutte contre la maltraitance et l'intimidation. Dans tous les cas, nous serons là pour soutenir nos comités qui s'engageront à le faire » a déclaré M. Pierre Blain, directeur général du RPCU, qui entend faire valoir le point de vue des comités des usagers et de résidents représentant toutes les clientèles des établissements.

Profil du RPCU

Le Regroupement provincial des comités des usagers (RPCU), le principal porte-parole des usagers du réseau québécois de la santé et des services sociaux, défend les droits des usagers et représente les 600 comités des usagers et de résidents des établissements de santé et de services sociaux du Québec. La mission des comités des usagers et de résidents est de défendre les droits des usagers et de travailler à améliorer la qualité des services offerts aux usagers du réseau de la santé et des services sociaux. 83 % des comités des usagers et de résidents du Québec sont membres du RPCU. Le RPCU défend également les droits des personnes âgées.

– 30 –

Renseignements : RPCU, 514 436-3744

